



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du  
système d'assurance qualité**

**du Cégep de Saint-Jérôme**

Novembre 2015

## Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de Saint-Jérôme s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*<sup>1</sup>, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Cégep et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Saint-Jérôme, couvrant la période d'observation de l'automne 2011 à l'automne 2013 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3, 4 et 5 mars 2015<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, le comité de direction, le comité de coordination de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des étudiants<sup>3</sup>, des professionnels et des employés de soutien. Les professeurs ont aussi été conviés, mais ils ont décliné l'invitation.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Saint-Jérôme, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, mars 2013, 63 p.

2. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Vincent Larose, directeur des ressources humaines au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, M<sup>me</sup> Marjolaine Roy, directrice des études au Cégep de Rivière-du-Loup, et M<sup>me</sup> Maude Thériault, professeure d'histoire au Cégep de Chicoutimi. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Corinne Côté, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M<sup>me</sup> Katie Bérubé, coordonnatrice de projet, était présente à titre d'observatrice.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

# Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

## L'établissement

Le Cégep de Saint-Jérôme est un établissement d'enseignement collégial francophone et public situé dans la région des Laurentides. Héritier de l'École normale de Saint-Jérôme, le Cégep fut d'abord un campus du Collège Lionel-Groulx. Il obtint par la suite le statut de collège public autonome en 1970, a inauguré un centre d'études collégiales à Mont-Laurier en 1983 et un autre à Mont-Tremblant en 2008. Sa mission est la suivante : « Résolument engagé dans les Laurentides et centré sur la formation des jeunes et des adultes, le Cégep de Saint-Jérôme s'affirme comme établissement d'enseignement supérieur. Par ses activités d'enseignement et de recherche, en partenariat avec son milieu, il contribue de façon significative au développement de la société et des personnes qui la composent. » Le Cégep compte trois sites de formation, soit Saint-Jérôme, Mont-Laurier et Mont-Tremblant, ainsi que deux centres de transfert de technologie, le Centre de développement des composites et l'Institut du transport avancé du Québec.

Le Cégep de Saint-Jérôme offre des programmes à la formation continue et ordinaire. Au cours de la période d'observation allant de l'automne 2011 à l'automne 2013, le Cégep a offert à la formation continue 15 programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC), un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi qu'un service de reconnaissances des acquis et des compétences. À la formation ordinaire, outre la session d'*Accueil et intégration* (maintenant appelée *Cheminement Tremplin DEC*), le Cégep a offert, dans ses 3 campus, 5 programmes préuniversitaires et 12 programmes en techniques biologiques, physiques et humaines ainsi qu'en techniques de l'administration. La population étudiante de la formation ordinaire s'est accrue entre l'automne 2011 et l'automne 2013, passant de 4628 à 5291 étudiants, avec environ autant d'étudiants au secteur préuniversitaire que technique. À la formation continue, la population étudiante a cependant diminué au cours de la même période, passant de 516 à 386 étudiants.

L'effectif du personnel a augmenté, passant de 530 à 570 employés entre l'automne 2011 et l'automne 2013. Au terme de sa période d'observation, le Cégep employait 368 professeurs, 40 professionnels, 130 membres du personnel de soutien et 32 cadres. Le Cégep de Saint-Jérôme compte sept directions, soit la Direction générale et six directions qui en relèvent : la Direction des études, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires étudiantes, la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international, la Direction des ressources matérielles et la Direction des finances. Les directrices des deux centres collégiaux relèvent de la directrice des études. Il n'y a pas eu de changement aux postes de la Direction générale et de la Direction des

études entre l'automne 2011 et l'automne 2013, contrairement à la présidence du conseil d'administration.

La forte augmentation de la population étudiante vécue au Cégep entre 2008 et 2013 a entraîné, au début de cette période, plus d'embauche de personnel, une modification de son devis pédagogique et une restructuration de son organigramme.

## **La démarche d'autoévaluation**

Sous la responsabilité de la Direction générale, le processus de l'autoévaluation a été mis en œuvre par un comité d'évaluation composé de la directrice des études, de deux directrices adjointes à la Direction des études, de la directrice de la formation continue et de deux conseillères pédagogiques provenant de la formation ordinaire et de la formation continue. Le comité a appuyé sa démarche sur un devis dans lequel il présente six enjeux : l'appropriation du changement visé et de ses exigences, l'utilité de la démarche, le développement et l'expérimentation d'un nouveau processus d'évaluation, l'étendue et la profondeur de la démarche d'évaluation, le développement d'instruments appropriés ainsi que l'échéancier et les ressources disponibles. Le devis inclut en outre une présentation de l'établissement, sa démarche d'évaluation, sa méthodologie et les consultations prévues. Le comité d'évaluation a amorcé l'inventaire des mécanismes d'assurance qualité du Cégep en septembre 2013 et a par la suite procédé à la cueillette de données perceptuelles auprès des cadres, des coordonnateurs et responsables de comités de programme ainsi que des conseillers pédagogiques. Le Cégep a déterminé les principaux mécanismes d'assurance qualité pour les quatre composantes de son système d'assurance qualité et a porté un jugement sur chacun d'eux, notamment quant à leur contribution à l'amélioration continue. Un tableau du rapport répertorie les mécanismes et les présente avec les responsables de leur application, les composantes visées, la date de leur dernière actualisation ou de la révision prévue, ainsi que, le cas échéant, des notifications quant à l'évaluation du mécanisme par la Commission. Une analyse qualitative et quantitative a été effectuée pour les principaux mécanismes et présentée en annexe du rapport. L'état d'avancement des travaux a été régulièrement présenté à la Commission des études, qui a pu proposer des modifications à la version préliminaire. Le conseil d'administration a adopté la version finale du rapport d'autoévaluation et le plan d'action le 25 novembre 2014.

## **Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité**

La plus récente version de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été adoptée par le conseil d'administration en juin 2011. Dans son rapport d'évaluation de novembre 2011, la Commission a jugé que la politique était satisfaisante. L'application de la PIEP, qui couvre tous les programmes d'études offerts par le Cégep

menant à une AEC ou à un DEC, est sous la responsabilité de la Direction des études. Elle a pour finalités d'assurer la qualité des programmes offerts et d'améliorer de façon continue la mise en œuvre de ces programmes.

La plus récente version de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) a été adoptée par le conseil d'administration en mai 2012 et jugée entièrement satisfaisante par la Commission en septembre 2012. La politique, sous la gouverne de la Direction des études, s'applique à l'ensemble des activités d'apprentissage offertes par le Cégep et conduisant à l'octroi d'unités ministérielles, autant à la formation régulière ou continue; elle couvre aussi certains aspects de la reconnaissance des acquis et des compétences. Elle a pour finalités d'assurer à l'étudiant une évaluation fiable et de qualité et de permettre au Cégep de Saint-Jérôme d'attester auprès des étudiants et du public la qualité des diplômes décernés.

Le *Plan stratégique 2009-2014*, incluant le plan de réussite, a été adopté par le conseil d'administration en juin 2009 et était mis en œuvre lors de la période d'observation soumise à l'autoévaluation. La Commission, en janvier 2011, a jugé qu'il était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Direction générale pilote la mise en œuvre du plan stratégique, notamment par la détermination de priorités institutionnelles, tandis que la Direction des études est responsable du volet associé à la réussite. Au moment de la visite, le Cégep était dans sa première année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2014-2019*, lequel inclut la planification liée à la réussite. Ce plan a été évalué par la Commission en février 2015. Elle a conclu que celui-ci était conforme aux dispositions de la Loi, mais qu'il ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission a recommandé en effet au Cégep de préciser, pour chacun des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, des résultats attendus mesurables et, en ce qui concerne le plan stratégique, de les accompagner d'indicateurs lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte de ses résultats.

## **Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

### **Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

#### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Le Cégep de Saint-Jérôme met en œuvre des mécanismes pour assurer la qualité des programmes d'études. En effet, son principal mécanisme, la PIEP, guide les évaluations de programme à partir d'un cycle défini sur sept à dix ans. En ce sens, la politique a comme objectif premier d'établir les modalités institutionnelles de réalisation de l'évaluation des programmes et d'intégrer leur évaluation dans les pratiques de gestion de la Direction des études et des comités de programme. Les modalités de la politique prévoient l'élaboration d'un devis d'évaluation, d'une liste de sous-critères reliés aux critères d'évaluation, d'outils de collectes de données et d'un modèle de rapport d'évaluation. La PIEP présente par ailleurs les objectifs et finalités d'une évaluation de programme, les étapes de la démarche, le partage des responsabilités ainsi que les six critères d'évaluation. Les outils de collecte de données couvrent ces critères.

Le Cégep a évalué, lors de la période d'observation, trois programmes DEC, un programme AEC ainsi que le *Cheminement Tremplin DEC*. Au moment de la visite, le Cégep complétait l'évaluation d'un autre programme DEC. Le comité de gestion pédagogique s'est occupé de la planification annuelle de ces évaluations de programme et le Service du développement pédagogique a réuni dans des portfolios l'ensemble de la documentation requise (plan de cours, référentiel de cours, copies des évaluations sommatives et formatives, grille d'autoévaluation des méthodes pédagogiques et des méthodes d'évaluation des apprentissages) pour réaliser les évaluations pour un échantillon de quelques cours. Une fois l'évaluation de ces programmes terminée, les portfolios ont été remis aux départements concernés. Dans chacun des cas, les évaluations ont permis de dégager des points forts ainsi que des points à améliorer et comprenaient des pistes d'action pour chaque critère retenu. Chacune des évaluations a été réalisée par un comité d'évaluation, composé d'un ou deux membres du personnel

enseignant (en général le coordonnateur de programme), d'un directeur adjoint, d'un conseiller pédagogique et d'une aide pédagogique individuelle, et les critères retenus couvraient les enjeux ainsi que les problématiques des programmes.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Lors de l'évaluation de ses programmes, le Cégep a recours à plusieurs outils pour s'assurer de leur **pertinence**. Les données relatives à ce critère d'évaluation sont majoritairement recueillies par l'entremise de questionnaires, validés et normalisés, et distribués à plusieurs catégories de répondants. Parmi ceux-ci figurent les étudiants, les finissants et les diplômés ainsi que les professeurs et les techniciens du programme à l'étude. Lors de l'évaluation des programmes *Techniques de transformation des matériaux composites* et *Soins infirmiers*, des questionnaires ont aussi été distribués aux employeurs et aux partenaires de stage. De plus, le personnel enseignant a été sondé lors de l'évaluation du programme *Soins infirmiers*. Le Cégep de Saint-Jérôme est généralement satisfait de ses mécanismes veillant à la pertinence des programmes d'études, mais il souhaite systématiser sa collecte de données auprès des employeurs et des diplômés. De plus, le Cégep a mentionné lors de la visite que la collecte de données à l'égard de la pertinence de ses programmes préuniversitaires auprès des universités demeure un défi. La Commission appuie les constats du Cégep et l'encourage à poursuivre ses efforts pour recueillir des données relatives à la pertinence de ses programmes auprès des universités.

Dès l'élaboration des programmes d'études, le Cégep porte attention à leur **cohérence**, notamment par la production d'un profil de sortie, d'un logigramme des compétences, d'une grille de cours et d'un référentiel de cours. Par la suite, le *Cadre de référence et guide d'élaboration du référentiel de cours*, qui intervient aussi dans la mise en œuvre des programmes, renforce la cohérence des contenus des cours, de l'enseignement et des apprentissages en précisant les contenus essentiels et prescrits pour atteindre les compétences à développer et en établissant les modalités de l'évaluation synthèse de cours. Ces outils ont soutenu les travaux de rédaction et d'actualisation des référentiels de cours réalisés pendant la période d'observation ainsi que leur dépôt dans le système d'information du Cégep. Aussi, le *Cadre de référence et guide d'élaboration du plan de cours* est utilisé lors de l'élaboration des plans de cours et pour les arrimer aux référentiels de cours et à la PIEA. Ce cadre favorise la présence des exigences propres à chaque activité d'apprentissage à l'intérieur du plan de cours. Au moment de la visite, le Cégep était en train de réviser le cadre de référence portant sur l'épreuve synthèse de

programme. Ce cadre, utilisé lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, contribue à leur cohérence par l'intégration des buts généraux et des compétences du programme en s'appuyant sur le profil de sortie. Lors des évaluations de programme, des grilles d'analyse ont été utilisées pour vérifier la cohérence entre les évaluations, les référentiels de cours et les devis ministériels. Le Cégep est d'avis que ses mécanismes assurant la cohérence sont satisfaisants, malgré la nécessité d'y apporter certains ajustements. La Commission encourage le Cégep à poursuivre le travail entamé en ce qui concerne le cadre de référence de l'épreuve synthèse de programme et le guide d'élaboration du référentiel de cours.

Par divers mécanismes mis en œuvre, le Cégep veille à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. À l'exception de l'évaluation de la session d'*Accueil et intégration*, des données en lien avec les méthodes pédagogiques et l'encadrement ont été recueillies et analysées à l'aide d'une grille lors des évaluations de programme réalisées pendant la période d'observation. Ces données comprenaient notamment, comme prescrit dans la PIEP, les plans de cours et les perceptions des étudiants, professeurs, professionnels et techniciens. De façon continue, la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des enseignantes et des enseignants a encadré, de manière confidentielle et à des fins formatives, le regard porté sur les méthodes pédagogiques des professeurs à partir d'outils tels qu'un questionnaire sur la perception des étudiants, une grille d'autoévaluation et l'observation d'une prestation du professeur en classe par un conseiller pédagogique ou un mentor. Bien que l'autoévaluation soit volontaire, le Cégep constate que la majorité des professeurs s'y prête. Lors de l'évaluation administrative, le Cégep procède par triangulation, à l'aide de trois mécanismes principaux, à savoir un questionnaire de perception des étudiants, un questionnaire d'autoévaluation complété par le département et l'analyse d'une évaluation synthèse de cours. Les nouveaux professeurs ont suivi quant à eux un programme d'insertion et de formation touchant plusieurs aspects de l'enseignement, dont les méthodes pédagogiques et l'encadrement, et ont eu accès à du mentorat. Le Cégep considère que les mécanismes assurant la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants sont satisfaisants. La Commission partage cet avis.

Le Cégep porte attention à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation** de façon continue et lors des évaluations de programme. En premier lieu, la Politique de gestion des ressources humaines encadre le processus de dotation du personnel et s'appuie sur une planification annuelle des besoins en effectifs. De plus, la Politique institutionnelle d'évaluation des enseignantes et des enseignants permet au Cégep de poser un regard critique sur le travail de son corps enseignant et ainsi d'évaluer les besoins en formation. En fin de processus, la politique prévoit notamment que les nouveaux professeurs, avant d'accéder à leur permanence, se soumettent à une évaluation administrative réalisée entre autres à partir d'un questionnaire rempli par les étudiants. Ayant rencontré des difficultés à appliquer ce volet administratif de la Politique institutionnelle d'évaluation des enseignantes et des

enseignants, le Cégep l'a suspendu pour l'année scolaire 2014-2015 et s'est fixé des pistes d'action pour actualiser l'ensemble de la politique et mieux y intégrer le volet administratif. Le Cégep est satisfait aussi de la mise en œuvre de sa politique de perfectionnement et constate que la participation des professeurs et des professionnels a contribué à la prise en charge des besoins des programmes à l'égard de la qualité des ressources humaines. En second lieu, les évaluations de programme ont permis au Cégep de se pencher sur les besoins en ressources matérielles ou en aménagement de locaux. Des pistes d'action sont incluses dans les suivis d'évaluation et ont été soumises au Service des ressources matérielles, où les priorités ont été établies en équipe avec les directeurs adjoints aux études et les coordonnateurs de département. Le Cégep est d'avis que ses mécanismes pour veiller à l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières sont efficaces. Toutefois, il considère que certains ajustements sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de sa Politique institutionnelle d'évaluation des enseignantes et des enseignants. Le Cégep a prévu des pistes d'action en ce sens dans son plan d'action. La Commission estime que les mécanismes et leur mise en œuvre assurent l'amélioration continue de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de la formation.

Lors des évaluations de programme, le Cégep porte un regard sur leur **efficacité** par l'entremise de différents mécanismes. Tout d'abord, pour jeter un regard critique sur l'efficacité de ses pratiques d'admission en vue de privilégier l'inscription d'étudiants capables de réussir, il a fait appel essentiellement à des données statistiques sur la réussite et la diplomation. Le Cégep porte en outre un regard sur les données de la réussite, dans le cadre d'une évaluation de programme, grâce à des tableaux de bord qui couvrent les statistiques des grands indicateurs de la réussite. Dans le cas de *Soins infirmiers*, une analyse des résultats à l'examen de l'Ordre professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec a aussi alimenté ce regard. Au moment de la visite, le Cégep a dit actualiser des passages du Règlement 16 sur les conditions d'admission, de réinscription et d'exclusion. Ensuite, les grilles d'autoévaluation remplies par les professeurs ont fourni au Cégep de l'information sur tous les cours dans les programmes évalués, notamment en ce qui a trait aux modes et instruments d'évaluation des apprentissages, objets sur lesquels les étudiants sont aussi consultés par l'entremise de questionnaires. Par ailleurs, les plans de cours élaborés selon les référentiels de cours ont été déposés chaque session par les coordonnateurs de programme dans le système d'information sur les programmes. L'analyse des plans de cours par échantillonnage qui a suivi a donné l'occasion aux conseillers pédagogiques et, selon le cas, aux directeurs adjoints, d'intervenir pour que les modes d'évaluation permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs selon les standards. Le Cégep considère que ces mécanismes sont efficaces, bien que certains nécessitent un ajustement. La Commission estime que ces mécanismes sont généralement efficaces, mais constate toutefois qu'il n'y a pas eu de regard d'ensemble porté, soit de session en session, soit lors des évaluations de programme, sur les instruments d'évaluation. En effet, bien que les portfolios contenant les instruments d'évaluation aient été fournis pour tous les cours lors des évaluations de programme, le

regard critique porté session par session se limite aux plans de cours. Les instruments d'évaluation ont été analysés par l'intermédiaire des plans de cours et par l'autoévaluation faite par les professeurs. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Cégep de veiller à l'efficacité des mécanismes associés aux modes et instruments d'évaluation.

Enfin, le Cégep met en œuvre des mécanismes pour assurer la **qualité de la gestion** des programmes d'études, et ce, à plusieurs étapes du cycle de gestion des programmes. À la suite d'une hausse de la clientèle étudiante et de ses impacts sur la gestion pédagogique, la restructuration de la Direction des études a engendré la mise sur pied du comité de gestion pédagogique, instance responsable de la planification des évaluations de programme. Le comité a utilisé trois principaux outils dans son processus de planification; le premier est un schéma explicatif du processus de détermination des programmes à évaluer. Ce schéma a fait aussi office d'outil de communication et d'information auprès des départements et des comités de programme. Le deuxième outil, la *Fiche de suivi et d'appréciation des programmes*, a encadré la cueillette des données nécessaires à l'analyse de la situation des programmes. Les comités de programme et les conseillers pédagogiques de la formation continue ont participé à l'élaboration de ces portraits qualitatifs et quantitatifs, qui ont permis de dégager les forces et les faiblesses des programmes. Troisièmement, le comité a structuré à long terme la planification des évaluations de programme grâce à un tableau de bord. Celui-ci détaille, aux formations régulière et continue, les dates importantes dans le cycle de chaque programme, par exemple la dernière évaluation complète et le dernier changement de grilles de cours. Par ailleurs, le *Cadre de référence institutionnel du comité de programme et du comité de la formation générale*, mis en œuvre depuis 2000 et actualisé en 2014, a encadré la composition et les responsabilités de ces deux comités et des autres intervenants de la gestion de programme et de l'approche-programme. La version actualisée du cadre a notamment prévu le rôle du directeur adjoint aux études dans la révision des plans de travail et des bilans annuels des comités de programme, pour ainsi mettre en lumière les forces et faiblesses des programmes. Le directeur adjoint a par ailleurs piloté la prise en charge des actions nécessaires dans les plans d'action des programmes et des départements. Pour assurer la qualité de la gestion de ses programmes, le Cégep a en outre examiné les plans de cours pour vérifier la conformité des modes et instruments d'évaluation à la PIEA. De plus, lors des évaluations de programme, le Cégep valide auprès des étudiants et des professeurs l'efficacité de ses outils d'information à l'aide d'un questionnaire.

De manière générale, le mécanisme d'évaluation des programmes, appuyé par une instrumentation validée et éprouvée, ainsi que par le travail en concertation des différents intervenants, a permis au Cégep de veiller à la qualité pour les différentes dimensions de la mise en œuvre des programmes d'études et de déceler les points forts et les améliorations à apporter. La Commission note que des plans d'action ont été produits à partir des rapports d'évaluations de programme, mais que les actions ont ensuite été distribuées dans les différents plans de travail des départements et services sans qu'ils

n'aient fait l'objet d'un bilan global, ce qui a rendu leur suivi difficile et peut apporter un certain retard dans leur réalisation. Par ailleurs, les plans d'action découlant des évaluations de programme n'ont pas été déposés à la Commission des études ni au conseil d'administration. En conséquence, la Commission **suggère** au Cégep de s'assurer que le mécanisme assurant la qualité des programmes d'études permet de prendre en charge les améliorations à apporter et le suivi de leur réalisation.

La Commission observe que plusieurs mécanismes ont été révisés au cours de leur application, par exemple le processus de vérification et d'approbation des plans de cours, les outils de travail utilisés par le comité de gestion pédagogique et la Politique institutionnelle d'évaluation des enseignantes et des enseignants. La qualité des instruments du Cégep, lesquels ont soutenu adéquatement les intervenants, est d'ailleurs un point fort que la Commission souligne.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

La dernière actualisation de la PIEP a été effectuée en 2011 et le Cégep en a dernièrement évalué l'application en s'appuyant sur les quatre évaluations de programme menées lors de la phase d'observation. En s'aiguillant sur les critères de conformité et d'efficacité, le Cégep a conclu que cette démarche d'évaluation de l'application de sa PIEP a permis d'en déceler les points forts et les améliorations à apporter. Parmi ses forces, il a remarqué l'engagement et la participation des professeurs, la rigueur de l'analyse des méthodes pédagogiques, le développement d'outils d'évaluation standardisés, validés et informatisés et le développement d'une expertise en évaluation de programme. Les points à améliorer ont été notés dans un plan d'action dans lequel on retrouve l'intention du Cégep de développer un outil permettant de planifier l'évaluation et l'actualisation des mécanismes d'assurance qualité. À travers les travaux menés par le Cégep, la Commission estime que sa gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue des programmes d'études. Elle note par ailleurs que la prise en charge de la révision et de l'actualisation des différents mécanismes, notamment grâce au tableau de bord recensant les dates de révision et les personnes responsables, est une force pour le Cégep.

Le Cégep a inventorié des actions, en lien avec les résultats de son autoévaluation, qui sont de nature à améliorer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes. Parmi celles-ci, on note entre autres l'intention de conserver les portfolios des cours une fois l'évaluation terminée, l'arrimage des pratiques d'évaluation des programmes du secteur régulier et de la formation continue ainsi que l'utilisation progressive des évaluations partielles des programmes effectuées en continu, en complément des évaluations complètes, pour permettre à la PIEP d'atteindre son plein potentiel en terme d'amélioration continue des programmes.

En s'appuyant sur les constats qui précèdent, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

## **Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Le principal mécanisme mis en œuvre par le Cégep pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est sa PIEA dont les objectifs concernent les responsabilités, les règles guidant les pratiques d'évaluation des compétences, les modalités d'application de l'épreuve synthèse de programme, les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution et la procédure de sanction des études. Outre la Direction des études qui pilote son application, les responsabilités sont partagées notamment entre la Commission des études, les directeurs adjoints aux études, les coordonnateurs des programmes et des départements, les conseillers pédagogiques, les professeurs ainsi que les aides pédagogiques individuels. La mise en œuvre de la politique est balisée par le calendrier opérationnel des responsables de la coordination départementale et de programme qui présente, pour l'année en cours, les activités comme la remise des plans de travail et les dépôts des plans de cours, ainsi que les dates et les instances responsables. De plus, des mécanismes viennent appuyer la mise en œuvre de la PIEA pour assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Cégep met en œuvre des mécanismes visant la **justice** de l'évaluation des apprentissages. D'une part, la PIEA est disponible sur le site du Cégep, des extraits se trouvent dans l'agenda étudiant et, au besoin, dans les plans de cours. Ces pratiques de diffusion de la politique ont permis d'informer les étudiants sur les règles d'évaluation des apprentissages. L'application de ces règles a contribué à un traitement impartial, car elles définissent entre autres les critères d'évaluation, l'évaluation synthèse d'un cours, la réussite d'un cours, les retards dans la remise des travaux ainsi que les modalités de l'épreuve synthèse de programme. La politique encadre également les modalités relatives à la fraude et au plagiat, lesquelles sont aussi consignées dans la Politique institutionnelle sur la fraude et le plagiat. Un droit de recours et de reprise, y compris pour l'épreuve synthèse de programme, est aussi prévu pour les étudiants qui se sentent lésés. Aussi,

selon les témoignages recueillis en visite, un mécanisme de traitement de plainte est en œuvre, quoique peu connu des étudiants. Les plans de cours remis aux étudiants les informent sur les règles et les critères d'évaluation des apprentissages. Le *Cadre de référence et guide d'élaboration des plans de cours* a favorisé l'uniformité de l'information présentée. Le processus de vérification et d'approbation des plans de cours a pris en charge la validation de ces informations pendant la période d'observation, ce que la Commission a pu constater lors de la visite. Le Cégep juge le cadre de référence adéquat et travaille à actualiser son canevas d'élaboration de plan de cours. La Commission estime que les mécanismes veillent à la justice de l'évaluation des apprentissages dans toutes ses dimensions.

Divers mécanismes mis en œuvre au Cégep favorisent l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. À la formation continue, tous les plans de cours sont vérifiés et approuvés par un conseiller pédagogique. À la formation ordinaire, à la suite de l'évaluation de l'application de la politique, il y a d'abord eu en 2009 une vérification de tous les plans de cours des trois sites de formation pour s'assurer de leur conformité à la PIEA et au cadre de référence. Par la suite, le processus habituel a été appliqué, c'est-à-dire le dépôt des plans de cours dans le système d'information sur les programmes et la vérification de 10 % de ces plans par les conseillers pédagogiques à partir d'une grille d'analyse. Le suivi auprès des professeurs concernés a été fait par les conseillers pédagogiques ou par les directeurs adjoints aux études, selon le cas, et la mention *conforme* a été apposée aux plans de cours lorsque les corrections nécessaires ont été apportées. Les professeurs ont ensuite diffusé leur plan de cours. À l'échantillon de 10 % s'est ajouté le suivi des plans de cours de l'année précédente pour lesquels des non-conformités avaient été relevées. De cette manière, le Cégep a veillé à ce que les plans de cours soient conformes à la PIEA, aux référentiels de cours ainsi qu'au *Cadre de référence et guide d'élaboration des plans de cours*. Depuis 2011, ce processus a également permis au Cégep de conserver tous les plans de cours dans son système d'information sur les programmes. À la suite de l'analyse du processus de vérification des plans de cours, le Cégep a élaboré un nouveau gabarit pour uniformiser la facture des plans de même qu'en favoriser la conformité et souhaite l'implanter. Le Cégep estime aussi nécessaire de revoir sa méthode d'échantillonnage et d'intégrer les plans de cours de la formation continue à ce processus, y compris leur dépôt dans le système d'information sur les programmes. Le Cégep a porté un regard partiel sur les instruments d'évaluation à travers les plans de cours et les instruments comme tels ont été vus lors des évaluations de programme à l'intérieur des portfolios. Bien que ces derniers aient été fournis pour tous les cours, il n'y a pas eu de regard d'ensemble porté sur les instruments d'évaluation, soit de session en session, soit lors des évaluations de programme. Ensuite, pour s'assurer que l'épreuve synthèse de programme permet à l'étudiant de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences de son programme, le Cégep s'est appuyé sur son cadre de référence portant sur l'épreuve synthèse. Celui-ci décrit la nature et la fonction de l'épreuve, ainsi que son processus d'élaboration, notamment en ce qui a trait aux objets de l'évaluation, aux critères de correction et à la pondération. Au moment de la

visite, le cadre de référence faisait l'objet de discussions en vue d'une actualisation au sein du comité de coordination de la Direction des études. De plus, le Cégep assure l'équivalence de l'évaluation des apprentissages dans les cas où un cours est donné par plus d'un professeur à l'aide de son *Cadre de référence et guide d'élaboration du référentiel de cours*. Les référentiels de cours présentent les balises générales relatives à l'évaluation des apprentissages. Aussi, lors de la visite, des intervenants ont mentionné que des plans de cours communs et des instruments d'évaluation communs étaient parfois utilisés par des professeurs donnant le même cours.

En prenant compte des modifications à apporter, le Cégep considère que, dans l'ensemble, ses mécanismes permettent de porter un regard critique sur l'équité de l'évaluation des apprentissages, de déceler les points forts et les points à améliorer et de prendre en charge ces améliorations. La Commission, tout comme le Cégep, remarque que des améliorations sont nécessaires pour assurer l'efficacité de certains mécanismes. Elle note que les échéanciers fixés dans son plan d'action découlant de l'application de la PIEA n'ont pas toujours été respectés et, par conséquent, elle **suggère** au Cégep de s'assurer de la réalisation des travaux prévus, notamment à l'égard des plans de cours, des instruments d'évaluation finale de cours et du cadre de référence portant sur l'épreuve synthèse de programme.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Lors du présent audit, le Cégep a entamé une évaluation de l'application de la politique et se propose de la compléter au printemps 2015 dans le cadre d'un suivi aux recommandations de la Commission. La PIEA a aussi été révisée en 2010 dans le respect du cycle de cinq ans et selon les critères de conformité et d'efficacité. La politique a en outre été actualisée en mai 2012. Tout comme la PIEP, la révision et l'actualisation de la PIEA s'effectuent notamment selon un tableau de bord précisant les dates de révision et les personnes responsables. La Commission note la prise en charge de la révision et de l'actualisation de sa politique ainsi que sa capacité à cerner les points forts et les points à améliorer.

La Commission remarque que le Cégep prévoit des actions de nature à améliorer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, notamment mener à terme les travaux sur le cadre de référence de l'épreuve synthèse de programme, assurer un suivi des travaux sur les référentiels de cours, revoir la méthode d'échantillonnage des plans de cours ainsi que et développer et implanter un nouveau gabarit de plan de cours. Elle souligne en outre la qualité des instruments utilisés lors de l'évaluation des plans de cours et le partage des responsabilités entre les divers intervenants, notamment les conseillers pédagogiques, les directeurs adjoints, les comités de programme et le comité de coordination de la Direction des études.

En s'appuyant sur les constats qui précèdent, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

## **Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Lors de la période d'observation, le Cégep mettait en œuvre son *Plan stratégique 2009-2014*, incluant le plan de réussite. Piloté par la Direction générale, le plan s'articule autour de cinq grandes orientations ayant trait au développement de citoyens qualifiés et responsables, à l'offre de programmes de qualité, à l'environnement humain et physique accueillant, au développement de la région et à la gestion organisationnelle optimale. La première orientation comprend un axe d'intervention sur la persévérance et la réussite scolaire, qui inclut les objectifs, les cibles, les principaux moyens et les indicateurs du plan de réussite. Un document distinct, le *Plan de persévérance et de réussite 2009-2014*, a aussi été rédigé à la suite du travail d'un comité collaborateur et d'un comité directeur. Au moment de la visite, le Cégep se trouvait dans la première année de mise en œuvre de son nouveau plan stratégique, incluant le plan de réussite. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, s'appuie sur diverses pratiques dont l'élaboration annuelle de priorités institutionnelles.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le *Plan stratégique 2009-2014*, incluant le plan de réussite, a été soutenu dans sa **mise en œuvre** par plusieurs mécanismes. Chaque année, pour assurer l'atteinte des objectifs institutionnels, le comité de direction a déterminé des priorités institutionnelles en lien avec le plan stratégique et découlant du bilan annuel des priorités de l'année précédente. Les priorités se sont déployées ensuite dans les plans de travail des directions et services, lesquels incluent les actions, leurs responsables, un échéancier et l'orientation du plan stratégique à laquelle elles s'arriment. Les bilans annuels des services, des départements et des comités de programme ont rapporté l'information sur la réalisation des moyens prévus dans les plans de travail. Selon le Cégep, les bilans des plans de travail ont permis de cerner les forces et les faiblesses en vue de construire le plan de

travail suivant. Ces mécanismes ont aussi permis la prise en charge des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et des moyens en lien avec ceux-ci. Le conseil d'administration a été impliqué dans le processus de mise en œuvre du plan stratégique. En effet, les priorités institutionnelles lui ont été présentées, de même que les bilans annuels et les bilans de la mise en œuvre du plan.

La mise en œuvre des actions liées au plan de réussite est semblable à celle liée à la planification stratégique. Le Cégep a mis sur pied un comité directeur, où les directeurs adjoints aux études ont assuré la mise en œuvre du plan de réussite, en collaboration avec les comités de programme. Les priorités institutionnelles annuelles ont été établies en fonction du plan de réussite. À partir des priorités institutionnelles, la Direction des études a construit ses plans de travail annuels, lesquels ont été déposés à la Commission des études. Dans ces plans se retrouvent des actions devant aussi s'inscrire dans les plans de travail des départements et des comités de programme. Ces derniers ont intégré les actions dans leurs propres plans de travail, en plus des autres moyens qu'ils ont prévu utiliser pour favoriser la réussite. Les plans de travail des départements et des comités de programme ont ensuite été vérifiés par les directeurs adjoints aux études, au regard des actions en lien avec les priorités institutionnelles. Des comptes rendus d'activités ont été produits à la mi-année, et tout comme pour le plan stratégique, des bilans de fin d'année ont synthétisé l'avancement des activités liées à la réussite. Au moment de la visite, la Commission a constaté que les mêmes mécanismes sont mis en œuvre pour le plan actuel et elle considère que ces mécanismes de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels.

Par l'entremise des bilans annuels, les mécanismes de mise en œuvre du plan stratégique du Cégep, incluant son plan de réussite, ont assuré un certain **suivi des résultats**. La Direction générale et la Direction des études ont apporté des modifications aux axes et orientations, mais ont choisi de ne pas actualiser le plan, bien qu'elles aient décelé des lacunes dans le processus de suivi des résultats, notamment en ce qui concerne les indicateurs. En se basant sur les analyses effectuées lors de son autoévaluation, le Cégep considère que les priorités institutionnelles ainsi que les bilans qui les accompagnent, auxquels s'ajoutent les bilans des plans de travail des directions et services, ont permis d'assurer le suivi des résultats de son plan stratégique. Il a cependant constaté que ces mécanismes nécessitent certains ajustements pour assurer un meilleur suivi des résultats. En effet, il souhaite, comme consigné dans son plan d'action découlant de l'autoévaluation, assurer la mise en œuvre et le suivi des résultats du plan stratégique et du plan de réussite ainsi qu'intégrer la gestion de la qualité dans le plan stratégique et déterminer une personne responsable. Au moment de la visite, l'établissement a informé la Commission de la réalisation de cette dernière action. Du côté du plan de réussite spécifiquement, outre l'information recueillie dans les bilans, un directeur adjoint aux études fait le suivi des indicateurs de la réussite. Tout comme le Cégep, la Commission estime que le suivi des résultats représente un défi. Elle note qu'un mécanisme de suivi est en place, au moyen des bilans des priorités institutionnelles

et des plans de travail, mais que, faute de résultats attendus mesurables et d'indicateurs, le mécanisme de suivi mène davantage à un suivi des actions mises en œuvre qu'à un suivi des résultats obtenus. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Cégep de Saint-Jérôme de compléter ses mécanismes de suivi des résultats pour s'assurer de mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Un retour a été fait par le comité de direction sur le *Plan stratégique 2009-2014*, incluant le plan de réussite, sans néanmoins que les indicateurs soient ajustés, bien que des lacunes aient été observées. Le Cégep a plutôt choisi d'entreprendre l'élaboration du plan suivant. Du côté de la réussite, un regard critique a été porté sur le plan de réussite, toutefois sans que celui-ci soit révisé ou actualisé. Le Cégep en revanche a inscrit dans son plan d'action résultant de l'autoévaluation le développement d'un mécanisme d'évaluation annuel du plan stratégique et du plan de réussite permettant son actualisation, le cas échéant. La Commission estime que la gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Le processus d'élaboration du *Plan stratégique 2014-2019* a été, selon le Cégep et les témoignages recueillis lors de la visite, mobilisateur pour la communauté collégiale, intégrant plusieurs consultations et favorisant une gestion participative. La Commission tient à souligner la mobilisation suscitée par l'élaboration du plan 2014-2019 et son adhésion, ainsi que la qualité de la prise en charge et du partage des responsabilités dans les équipes du Cégep.

En s'appuyant sur les constats qui précèdent, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

## **Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité**

En s'appuyant sur la démonstration associée à chacune des composantes, le Cégep de Saint-Jérôme a porté un jugement global positif sur l'efficacité de son système d'assurance qualité. Il a effectué un retour sur ses enjeux, notamment l'utilité de la démarche, dont l'atteinte a été maintes fois réitérée lors des témoignages recueillis au moment de la visite, et ce, malgré l'ampleur de la tâche. Le Cégep a décelé des améliorations à apporter. En effet, il souhaite favoriser une gestion proactive en matière d'assurance qualité grâce à une meilleure planification et à certains outils, nouveaux ou améliorés. Le Cégep a en outre conclu à différents points forts, comme l'existence de plusieurs mécanismes assurant la qualité, et ce, pour chaque composante du système d'assurance qualité interne. Aussi, il a souligné la capacité de ces mécanismes à cerner les points forts et les améliorations nécessaires. Le Cégep a aussi jugé que sa capacité à recueillir des données, appuyée par la collaboration du personnel, représente un atout.

Le Cégep a exposé ses observations sur les éléments de réflexion proposés par la Commission. Il a premièrement noté que ses mécanismes associés à chacune des composantes présentent une complémentarité et leur gestion repose sur une élaboration traduisant une vision intégrée. Il a donc estimé que ses mécanismes témoignent d'une gestion intégrée et dynamique, renforcée par leur prise en charge par les personnes responsables. Le Cégep a par ailleurs remarqué que son système d'information l'a bien servi et lui a permis d'avoir accès aux données nécessaires. Il souhaite toutefois y apporter quelques modifications et a déjà entrepris la révision de la plateforme. Enfin, le Cégep considère que son autoévaluation a permis de mettre en lumière la culture de la qualité propre à l'établissement, qui se traduit autant dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes que dans les suivis faits par le conseil d'administration.

## **Plan d'action**

Le Cégep a élaboré un plan d'action complet en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Les actions adoptées sont structurées selon la composante du système d'assurance qualité à laquelle elles se rattachent. La directrice générale et la directrice des études assument conjointement la mise en œuvre du plan, dont les responsables des actions sont précisés. De plus, un échéancier et des priorités ont été établis. Le plan contient par ailleurs des actions spécifiques à la gestion du système d'assurance qualité interne, notamment développer un outil permettant de planifier l'évaluation et l'actualisation des mécanismes de même que consolider et alimenter le système d'information en vue du prochain audit. Au moment de la visite, certaines actions avaient déjà été entreprises, voire terminées. La Commission estime que les actions sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des lacunes observées.

## Conclusion

**Au terme de son évaluation, la Commission estime que le système d'assurance qualité du Cégep de Saint-Jérôme et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.**

La Commission constate que le Cégep s'est préoccupé de la qualité de ses programmes, autant au secteur régulier qu'à la formation continue, et a mis en œuvre des mécanismes pour chaque composante de son système d'assurance qualité. Plusieurs mécanismes relatifs à la qualité des programmes d'études ont été révisés tout au long de leur application et lors de la période d'observation. Les mécanismes sont bien développés et rigoureux, les outils sont nombreux et de qualité et ils ont instrumenté adéquatement les intervenants. Cependant, la Commission suggère au Cégep de veiller à la prise en charge de l'efficacité des mécanismes associés aux modes et instruments d'évaluation. Elle lui suggère également de s'assurer que le mécanisme assurant la qualité des programmes d'études permet de prendre en charge les améliorations à apporter et le suivi de leur réalisation. L'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages a été favorisée par les divers mécanismes mis en œuvre. La Commission note d'ailleurs la qualité des outils d'analyse des plans de cours. Toutefois, elle **suggère** au Cégep de poursuivre les travaux prévus, notamment sur les plans de cours, des instruments d'évaluation finale de cours et du cadre de référence portant sur l'épreuve synthèse de programme, selon le calendrier qu'il s'est fixé. Quant aux mécanismes mis en œuvre pour assurer la qualité de la planification stratégique, la Commission a constaté que la mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, est bien encadrée et permet d'ajuster les moyens en continu. La communauté collégiale s'est mobilisée autour du plan stratégique, incluant la planification liée à la réussite, et la prise en charge du plan par les responsables a été remarquée. Néanmoins, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la Commission suggère au Cégep de Saint-Jérôme de compléter ses mécanismes de suivi des résultats pour s'assurer qu'il peut mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels. Le partage des responsabilités et la structure des équipes sont des forces que la Commission souligne pour chacune des quatre composantes.

## Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Cégep de Saint-Jérôme souscrit globalement aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Cégep a également apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

Par ailleurs, le Cégep a informé la Commission des actions entreprises en réponse aux suggestions formulées dans le présent rapport. Il mentionne notamment que les plans d'action découlant des évaluations de programmes sont maintenant intégrés aux rapports d'évaluation de programme, lesquels seront déposés à la Commission des études. Le Cégep dit aussi avoir analysé un échantillon d'instruments d'évaluation et de plans de cours lors de l'évaluation de l'application de sa PIEA réalisée en 2014-2015. Il informe en outre la Commission qu'un travail a été accompli sur les mécanismes de suivi des résultats pour pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs institutionnels. Il en résulte que des indicateurs ont été attribués à chaque objectif du plan stratégique, incluant le plan de réussite.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Céline Durand, présidente

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**